

Monaco, le 6 avril 2022

Monsieur Christophe ORSINI  
Directeur des Ressources Humaines  
Et de la Formation de la Fonction Publique  
Stade Louis II – 1 avenue des Castelans  
98000 MONACO

Monsieur le Directeur,

Instaurés en janvier 2010 au sein de la Fonction Publique d'Etat, les « titres restaurant » ou « pass restaurant », devenus depuis peu « tickets restaurant », n'ont été augmentés qu'une seule fois, au bout de 4 ans, soit en 2014.

Depuis lors, et malgré de nombreuses demandes de notre part, plus rien depuis 8 ans (!)

Pourtant l'inflation cumulée entre janvier 2014 et mars 2022 s'élève à 8,4%.

Compte tenu de la flambée actuelle des prix dans tous les domaines, nous sollicitons donc une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant de la Fonction Publique à 9 euros au minimum - voire 10 euros - pour garder à cette mesure gouvernementale son caractère social et génératrice de pouvoir d'achat supplémentaire (circulaire du 30 octobre 2009 du Secrétariat Général).

Rappelons, en outre, que ces tickets restaurant n'étant valable qu'à Monaco – ce qui est tout à fait unique sur le territoire – les commerces et établissements de restauration de la Principauté en seront les premiers bénéficiaires.

En vous remerciant pour la suite favorable que vous voudrez bien réserver à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

p/le Conseil Syndical  
La Secrétaire Générale



Béatrice DOBO